

Montréal le 5 mars 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation
des coûts et la structure tarifaire d'Énergir
Dossier R-3867-2013 – Phase 2B**

La Régie de l'énergie a tenu une séance de travail le 2 mars dernier en suivi de la décision [D-2020-006](#) rendue dans le dossier mentionné en objet. La Régie fait suite au dépôt de la question que SÉ ([C-SÉ-0083](#)) a adressée à Elenchus lors de cette séance de travail. La Régie dépose en pièce jointe à la présente la réponse d'Elenchus à cette question et clôt ainsi les échanges amorcés lors de la séance de travail.

En ce qui a trait aux suites à donner après la tenue des séances de travail des 17 février et 2 mars 2020, Énergir devra déposer le suivi demandé dans la décision [D-2020-006](#) (paragraphes 87 et 91). La Régie rappelle que le calendrier du déroulement des différentes étapes habituelles de l'examen de la phase 2B sera déterminé à la suite de la tenue de la rencontre préparatoire prévue le 14 avril prochain ([D-2020-006](#), paragraphe 91).

Par ailleurs, la Régie fera connaître ultérieurement le mode de communication entre les participants et Elenchus qui sera retenu dans le cadre de l'examen de la phase 2B.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml
p.j

c.c. Elenchus